



Syndicat du Personnel des Entreprises de Transports
Routiers de Marchandises de la Réunion
CGTR Ouest 23 Bd Verdun B.P. 1
97421 Le Port Cedex
☎ 02.62.42.03.93 📠 02.62.43.87.69
📧 06.92.55.61.29 Email : cgttransport974@gmail.com



Le port le 24 Juillet 2021

Le secrétaire général

A

La Direction du CHOR-
EPSMR de la Réunion
42 chemin du grand
pourpier
97866 saint paul

Objet : pass sanitaire

Mesdames, Messieurs,

Nous avons été informés qu'à partir du 30 Aout 2021 vous imposerez dans vos établissements le pass sanitaire aux prestataires de service ainsi qu'aux fournisseurs.

Nous tenons à vous informer que les chauffeurs livreur de marchandises ne sont pas soumis à cette obligation dans la loi du 25 juillet 2021, en effet le ministère du travail a précisé que les activités de livraison n'étaient nullement concernés.

Dès à présent nous informons les salariés du secteur de cette situation et espérons que vous reviendrez sur votre note d'information.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous pris d'agréer mesdames, messieurs nos respectueuses salutations.

Patrick GRONDIN

Syndicat du Personnel des Entreprises
de Transport Routier de Marchandise
de la Réunion - CGTR
23 Bv. Verdun - 97420 Le Port
cgttransport974@gmail.com

Copie : à l'inspection du travail
au préfet de la Réunion